

CONCOURS HIPPIQUE



CENTRE ÉQUESTRE VAL-MORIN

25 & 26 AOÛT 2018
FINALE RÉGIONALE AERL



Association
Équestre Régionale
des Laurentides



Adresse

Centre équestre Val-Morin
1573, 7e avenue
Val-Morin, QC J0T 2R0

Informations

Tel 819 322-2137
CentreEquestreValMorin.com
[f](https://www.facebook.com/CentreEquestreValMorin)/CentreEquestreValMorin

Inscriptions

ruscio@sympatico.ca
Fax 450 663-4389

ORGANISATION & OFFICIELS

ORGANISATEUR DU CONCOURS
Stephanie Hewitt

DESSINATEUR DE PARCOURS
Denys Casavant

COMITÉ ORGANISATEUR
Julien-Charles Casavant
Denys Casavant
Suzanne Casavant
Stephanie Hewitt

COMMISSAIRE
Tony LaGiorgia

ANNONCEUR
Sophie Desforges

JUGES
Patty Markell
Cheryl Lancôt

VÉTÉRINAIRE, SUR APPEL
Dre. Marylène Bélisle (25 août)
Dre. Sophie Gattuso (26 août)

SECRÉTARIAT
Michel Ruscio

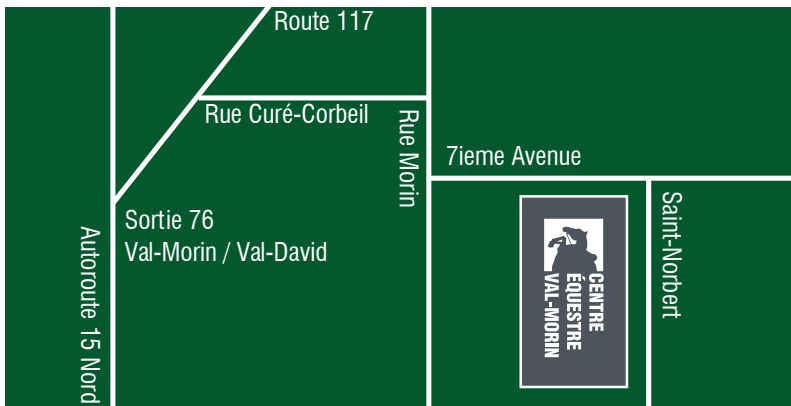
FORGERON, SUR APPEL
Simon McLaughlin

fax 450 663 4389
ruscio@sympatico.ca

AMBULANCIERS
Soins d'urgence JP



DIRECTIONS



INFORMATIONS GÉNÉRALES

DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être reçues par le secrétariat au plus tard le mercredi 15 août 2018 à 21h par télécopieur au 450 663-4389 ou par courriel à ruscio@sympatico.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les frais d'inscription peuvent être réglés par argent comptant ou chèque au nom du Centre Équestre Val-Morin

Chèque sans provision: Tout chèque sans provision encourra une pénalité de 25\$

Inscriptions tardives : toute feuille d'inscription tardive sera chargée \$15 de frais d'administration supplémentaire

Si le nombre de participants n'est pas assez grand, les organisateurs se réservent le droit de combiner, de modifier l'horaire ou d'annuler des classes.

BOXES EN LOCATION ET FOURNITURES (QUANTITÉ LIMITÉE)

50 \$ (1 jour), 80 \$ (2 jours), 100 \$ (3 jours)

Ripe 7\$/sac

Foin 8\$/balle

HEURE D'ARRIVÉE SUR LE SITE

Les installations et boxes seront disponibles à partir de midi (12h), vendredi 24 août 2018

SESSION D'ÉCHAUFFEMENT

Vendredi 24 août 2018, de 13h à 18h dans les manèges 1 et 2, au coût de 20\$ par équipe (cavalier/cheval)

HÉBERGEMENT À PROXIMITÉ

Gîte "La Luciel" Val-Morin 514-779-1357

Gîte "La Maison Bleue" Val-Morin 819-322-6072

Motel Radisson Val-David 819 322-2727

Super "8" Sainte-Agathe-des-Monts 866 527-9206

Camping Laurentien 819 322-2281

SERVICE DE CANTINE

Disponible sur place vendredi, samedi et dimanche

Horaire des compétitions

DIMANCHE 26 AOÛT 2018

MANÈGE 1 / DÉBUT À 8H

- 29. Chasseur Bas "Open Card"
- 30. Chasseur Poney à l'obstacle G/M/P * - 2'9" - 2'6" - 2'3"
- 31. Chasseur Poney à l'obstacle G/M/P * - 2'9" - 2'6" - 2'3"
- 32. Chasseur Poney aux 3 allures
- 33. Médaille Oksana Gagné "Open Card"
- 34. Équitation Junior C à l'obstacle - 2'3" - 2'6"
- 35. Équitation Junior C à l'obstacle - 2'3" - 2'6"
- 36. Équitation Junior C sur le plat
- 37. Équitation Enfant/Adulte modifié à l'obstacle - 2'6"
- 38. Équitation Enfant/Adulte modifié à l'obstacle - 2'6"
- 39. Équitation Enfant/Adulte modifié sur le plat
- 40. Équitation Enfant/Adulte modifié à l'obstacle - 2'9"
- 41. Équitation Enfant/Adulte modifié à l'obstacle - 2'9"
- 42. Équitation Enfant/Adulte modifié sur le plat
- 43. Médaille Relève de Demain 'Open Card'

*Note: Les épreuves Chasseurs Poney commenceront avec les grands poneys - suivis des moyens poneys - et finalement des petits poneys

MANÈGE 2 / DÉBUT À 8H

- 44. Chasseur Bas "Open Card"
- 45. Chasseur Enfant à l'obstacle - 3'0"
- 46. Chasseur Enfant à l'obstacle - 3'0"
- 47. Chasseur Enfant aux 3 allures
- 48. Chasseur Adulte/Amateur à l'obstacle - 3'0"
- 49. Chasseur Adulte/Amateur à l'obstacle - 3'0"
- 50. Chasseur Adulte/Amateur aux 3 allures
- 51. Équitation Junior B à l'obstacle - 2'9"
- 52. Équitation Junior B à l'obstacle - 2'9"
- 53. Équitation Junior B sur le plat
- 54. Équitation Junior A à l'obstacle - 3'0"
- 55. Équitation Junior A à l'obstacle - 3'0"
- 56. Équitation Junior A sur le plat
- 57. Équitation Adulte/Amateur à l'obstacle - 3'0"
- 58. Équitation Adulte/Amateur à l'obstacle - 3'0"
- 59. Équitation Adulte/Amateur sur le plat
- 60. Médaille Conrad Laurin 'Open Card'

Horaire des compétitions SAMEDI 25 AOÛT 2018

MANÈGE 1 / DÉBUT À 8H

1. Échauffement Étrivières Courtes / Étrivières longues
2. Équitation Étrivières Courtes à l'obstacle - 18"
3. Équitation Étrivières Courtes à l'obstacle - 18"
4. Équitation Étrivières Courtes sur le plat
5. Équitation Étrivières Longues à l'obstacle - 18"
6. Équitation Étrivières Longues à l'obstacle - 18"
7. Équitation Étrivières Longues sur le plat
8. Chasseur Bas "Open Card"
9. Chasseur Combiné à l'obstacle* - 3'0" - 2'9" - 2'6"
10. Chasseur Combiné à l'obstacle* - 3'0" - 2'9" - 2'6"
11. Chasseur Combiné aux 3 allures
12. Chasseur Novice à l'obstacle - 2'6"
13. Équitation Enfant/Adulte modifié à l'obstacle - 2'3"
14. Équitation Enfant/Adulte modifié à l'obstacle - 2'3"
15. Équitation Enfant/Adulte modifié sur le plat
16. Médaille de l'Espoir "Open Card" - 2'3"

*Note: Les épreuves Chasseurs Combinés commenceront avec 3'0" - suivi de 2'9" - et finalement de 2'6"

MANÈGE 2 / DÉBUT À 8H

17. Sauteur Poney 2'6" - Table 'A'
18. Sauteur Poney 2'6" - Table 'A'
19. Sauteur Poney 2'6" - Table 'A'
20. Médaille Sauteur Poney - 2'6"
21. Sauteur Ouvert - 2'9" - Table 'A'
22. Sauteur 3'0" Junior/Amateur - Table 'A'
23. Sauteur 3'0" Junior/Amateur - Table 'C'
24. Sauteur 3'0" Junior/Amateur - Table 'A'
25. Médaille Équitation Sauteur - 3'3"
26. Sauteur Ouvert - 3'6" - Table 'A'
27. Sauteur Ouvert - 3'6" - Table 'C'
28. Sauteur Ouvert - 3'6" - Table 'A'

DÉCLARATION

Le concours Centre Équestre Val-Morin est un concours sanctionné de niveau Bronze, membre de Canada Équestre, situé au 308, rue Legget, bureau 100, Ottawa (Ontario) K2K 1Y6; il est régi par les règlements de Canada Équestre (A602.1).

Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve. (A602.5)

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque participant, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours. (A602.7)

SPÉCIFICATIONS DES ÉPREUVES

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de Canada Équestre et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de Canada Équestre. » (A602.2) et sera aussi assujetti aux règlements en vigueur de l'Association Équestre Régionale des Laurentides Chasseur-Sauteur-Équitation-Concours Complet mars 2018.

- Tout cheval présent sur le terrain de concours devra avoir en sa possession l'original du test 'coggins' daté de moins de douze mois devra être présenté au secrétariat du concours.
- Le port de la bombe approuvé SEI ou ASTM est obligatoire pour tout cavalier.
- Toutes les classes de chasseur bas seront tenus de format 'open card'. Aucun hors concours ne sera accepté, sauf dans les divisions suivantes: Équitation Enfant/Adulte modifié et Équitation Étrivières Courtes / Étrivières Longues.
- Les épreuves d'Équitation Étrivières Longues sont ouvertes aux cavaliers âgés de 12 ans et plus en date du premier janvier 2018.
- Tous les participants doivent être en règle de Cheval Québec, Canada Équestre (licence sportive Bronze) et de l'Association Équestre Régionale des Laurentides. Les cartes de membre devront être présentées au secrétariat du concours.
- Le numéro du concurrent doit être porté et visible en tout temps.

ÉNONCÉ DE PRINCIPE DE CANADA ÉQUESTRE

Canada Équestre (CÉ), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence. À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examens vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équins.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres et qu'ils respectent cette réglementation.
- étudier, réviser et élaborer les règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux. La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain. (A602.3(f))

BONNE CHANCE À
TOUS LES PARTICIPANTS!

